



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MERCREDI 11 MARS 2020

Présents : Mmes DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ, MILLAN, VALLERIE
MM. LAIGNEL, BÉNARD, DELAFOSSE, LANDREIN, POINTE

Pouvoirs : M. DUCLOS donne pouvoir à Mme LOPEZ
Mme BOURDELLES donne pouvoir à Mme DUREUIL-BOULLIER
M. LE GRAND donne pouvoir à Mme MILLAN
M. BRIBET donne pouvoir à M. BÉNARD

Absent(s) /excusé(s) : M. GUIVARC'H, M. LE TIRANT

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MILLAN

La séance s'ouvre à 18h en présence de Mme GAILLARD-PRETI, trésorière de CAEN Orne et Odon.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 11 février 2020, à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Présentation du compte administratif 2019

➤ <u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	607 069,56 €
Recettes	651 371,03 €
Résultat de l'exercice	44 301,47 €
Excédent de clôture	568 634,02 €
➤ <u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	423 761,67 €
Recettes	135 815,32 €
Résultat de l'exercice	- 287 946,35 €
Excédent de clôture	96 247,65 €

M. le Maire quitte la salle. M. DELAFOSSE, le plus ancien, fait procéder au vote du compte administratif.

Vote : adoption à l'unanimité des votants (12 voix)

2. Approbation du compte de gestion 2019

Mme GAILLARD-PRETI expose que le compte de gestion 2019 est en parfaite concordance avec le compte administratif.

Vote : adoption à l'unanimité (13 voix)

3. Affectation des résultats

- Affectation du résultat de fonctionnement :
 - Recettes d'investissement - compte 1068 : 0,00 €
 - Excédent de fonctionnement affecté au R002 : 568 634,02 €
- Affectation du résultat d'investissement :
 - Excédent d'investissement affecté au R001 : 96 247,65 €

Vote : Accord à l'unanimité pour l'affectation de ces résultats au budget 2020

4. Vote des Taux d'imposition

Pour le budget 2020, les taux proposés sont les suivants :

Taxe foncière sur le bâti : 15.85 %

Taxe foncière sur le non bâti : 33.70 %

Ces taux qui ont permis de déterminer les recettes de la fiscalité restent inchangés afin de ne pas augmenter la pression fiscale.

Vote : Accord à l'unanimité

5. Vote des subventions aux associations

Suite à la présentation du tableau détaillant le compte 6574 du budget primitif 2020, M. le Maire demande le vote sur l'ensemble des subventions de ce compte.

Subventions autres que celles du Jumelage allemand Val Odon et du Comité d'animation

Pour : 13 voix

Subvention Jumelage allemand :

Le président de l'association Georges Laignel ne participe pas au vote.

Pour : 12 voix - Non votant : 1

Subvention Comité d'Animation :

M. Delafosse, président du Comité d'Animation, ne participe pas au vote.

Pour : 12 voix - Non votant : 1

6. Budget primitif 2019

Conformément aux nécessités de la gestion communale et aux propositions des différentes commissions, le budget 2020 est équilibré :

- En section de fonctionnement à 1 107 179 €
- En section d'investissement à 574 352 €

Les crédits sont votés par nature et par chapitre.

Le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité (13 voix)

INFORMATIONS

Dans le procès en cours contre la société des Carrières de Mouen, la cour d'appel de Nantes a confirmé le jugement du tribunal administratif du 31/12/2018 qui statuait que le permis de construire n'aurait pas dû être refusé.

Suite à la réception en mairie d'un courrier de l'Association de Chasse, une réunion de concertation sera proposée.

Le jugement du dossier concernant la parcelle A452 située chemin des Victoires est prévu le 20 mars 2020.

Urbanisme

Dépôt de certificat d'urbanisme :	62 route de Fontaine
Dépôt de déclaration préalable :	2 chemin des Longues Rayes – création carport et ouverture garage
Dépôt de permis de construire :	4 chemin Constantin James - extension 2 chemin des Hautes Sentes – garage et préau 11 chemin des Fresnes – panneaux photovoltaïques
Dépôt de permis d'aménager	Pré d'Oisy, lot 47 et 35 permis modificatif : Lotissement Pré d'Oisy 1 et 2 4 chemin des Fresnes – 1 lot à bâtir

Séance levée à 19h

La secrétaire de séance
Isabelle MILLAN



Le Maire
Georges LAIGNEL

